

## Avis d'attribution

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté d'Agglomération Fréjus Saint-Raphaël.

Correspondant : M. Le Président, Rue des Châtaigniers, 83700 Saint-Raphaël,  
tél. : 04-94-19-31-00, télécopieur : 04-94-19-31-10, Courriel : [communaute.agglo@wanadoo.fr](mailto:communaute.agglo@wanadoo.fr),  
Adresse internet : <http://www.agglo-frejus-saintraphael.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché : **Marché de travaux d'aménagement du Pôle d'excellence Jean Louis - lot 3 : Aménagements paysagers.**

Type de marché de travaux : exécution.

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : marché négocié.

Attribution du lot :

Marché de travaux d'aménagement du Pôle d'excellence Jean Louis - Lot 3 : Aménagements paysagers.

Nom du titulaire / organisme : SAS R.B.T.P.(mandataire), Avenue du 8 mai 1945 Le Petit Défend, 83700 Saint-Raphaël ; Montant final du lot attribué (H.T.) : 257 792,52 euro.

Sous-traitance : non.

Date d'attribution du marché : 20 mars 2007.

Nombre total d'offres reçues : 4.

Nom du titulaire / organisme : SARL RIVIERA PAYSAGE (co-traitant), ZI du Capitou, 83600 Fréjus.

Montant final du lot attribué (H.T.) : 257 792,52 euro.

Date d'attribution du marché : 20 mars 2007.

Nombre total d'offres reçues : 4.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Justification du recours à la procédure négociée sans publicité préalable et/ou sans mise en concurrence (articles 35 et 144 du code des marchés publics).

Marché ou accord-cadre pour lequel, après appel d'offres ou dialogue compétitif, il n'a été proposé que des offres irrégulières ou inacceptables. Seuls le ou les candidats qui, lors de la procédure antérieure, ont soumis des offres respectant les exigences relatives aux délais et modalités formelles de présentation des offres ont été invités à négocier (article 35-I-1°).

**Classification des produits** : Travaux de construction

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10 mai 2007